

DEMANDE DE CONGÉ DE VOTRE LOGEMENT, SANS RÉDUCTION DE PRÉAVIS

Vous trouverez ci-dessous les démarches à suivre pour donner congé de votre logement.

COMMENT FAIRE :

1. Imprimez et complétez le modèle de lettre en page suivante, ou recopiez-le sur papier libre.
2. N'oubliez pas de le faire signer par TOUS les co-titulaires du contrat (mari et femme, les deux concubins, etc.).
3. Adressez ce courrier à votre agence de proximité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Objet : Lettre de congé sans réduction de préavis

Je soussigné (Nom - Prénom)

Résidant (Adresse, Ville)

(Résidence, Escalier, n°appartement,...)

Et, dont les références client sont les suivantes¹ : (Références libellées sur votre avis d'échéance de loyer)

Donne par la présente congé de mon logement.

Ma nouvelle adresse sera la suivante² : (Nouvelle adresse)

Fait à (lieu),

le (date)

Signature(s) de tous les titulaires du contrat